

Convention

Entre

le Centre d'Enseignement et de Recherche de Lille de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, dont le siège est situé 8, Boulevard Louis XIV 59 046 LILLE Cédex, ci-après nommé ENSAM-CER de Lille, représenté par son Directeur, Monsieur Christian ROMBAUT

d'une part,

et

l'Inspection Académique du NORD, sise 1, Rue Claude Bernard 59 033 LILLE Cédex, représentée par l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Monsieur René DUNOYER

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET :

Dans le cadre de l'une de ses missions statutaires (diffusion de la culture scientifique et technique), l'ENSAM-CER de Lille met en place en collaboration avec l'Inspection Académique du NORD, pour le compte de celle-ci et à destination des élèves, un partenariat scientifique concernant l'opération nationale "La main à la pâte" (suivant le principe n° 8 de la "charte").

Il pourra comprendre (liste non exhaustive) :

- la réalisation de maquettes et de documents de travail à l'usage des écoles primaires (de la maternelle au CM2) ;
- l'intervention dans les classes, en soutien de l'enseignant ;
- l'organisation d'expositions ou de visites sur un thème délimité conjointement.

Ces activités pourront s'étendre dorénavant (octobre 2003) aux collèges, suite à leur demande (orale ou écrite) et dans la mesure des moyens humains et financiers mis à disposition par le CER de Lille.

ARTICLE 2 – DURÉE :

Cette convention est établie pour une durée d'un an à compter de la date de signature.

Elle sera reconduite tacitement à chaque début d'année scolaire, sauf avis contraire formulé par écrit.

ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS :

L'objet de l'article 1 sera exécuté selon le programme défini entre les coordonnateurs désignés par chacune des parties, à savoir :

- pour l'Inspection Académique du NORD, le coordonnateur départemental "La main à la pâte" (M. PARMENTIER Michel, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'enseignement du premier degré, pour l'année scolaire 2003-2004) ;

- pour l'ENSAM-CER de Lille, le coordonnateur "LAMAP/CER de Lille" (M. FRESKO Henri, pour l'année scolaire 2003-2004).

En ce qui concerne les collèges, des liens pourront être établis directement via le coordonnateur "LAMAP/CER de Lille".

En ce qui concerne l'ENSAM-CER de Lille, sont susceptibles de participer à tout, ou partie, d'un projet : des élèves-ingénieurs, mais également des personnels de l'établissement, tous statuts confondus.

Cette participation ponctuelle est basée sur le bénévolat et le volontariat.

Compte tenu de l'organisation de l'année universitaire, les élèves-ingénieurs seront plutôt "indisponibles" à l'approche des dates d'examens (janvier-février et mai-juin) ainsi que pendant les congés scolaires.

ARTICLE 3 – LIAISONS :

Les contacts officiels entre les partenaires s'effectueront obligatoirement par le biais des coordonnateurs désignés à l'article 2.

En fonction des actions programmées, des "Chefs de Projet" (pour l'ENSAM) et des "Demandeurs" (pour l'Inspection Académique) seront explicitement identifiés.

Leur champ d'intervention sera alors défini aussi clairement que possible.

ARTICLE 4 – PARTICIPATION FINANCIÈRE :

Un financement ponctuel de maquettes pourrait être envisagé dans le cadre des "projets d'école ou de collège".

La diffusion de documents aux écoles ou collèges, le cas échéant, serait à la charge de l'Inspection Académique du NORD.

En fonction des demandes, cet article fera l'objet de réponses spécifiques.

ARTICLE 5 – CLAUSES DIVERSES :

* Un bilan annuel des activités sera réalisé conjointement et diffusé aux partenaires.

* Chaque partenaire fera part à l'autre, dans les meilleurs délais et par courrier, de toute modification concernant le coordonnateur (article 3).

Fait en deux exemplaires,

Lille, le

Pour l'Inspection Académique du NORD
L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale

Pour l'ENSAM-CER de Lille
Le Directeur,

René DUNOYER

Christian ROMBAUT